

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Séance du 28 mars 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS,
Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE SMET,
Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel DE
DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Pierre-Yves HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA,
Laurent LAUVAUX, Sabine CORNELIUS, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Martine DAVID, Eric BERTEAU, Conseillers communaux.

Objet n°22 - Question orale du Conseiller Yves GUEVAR relative à la rue de Surbise

Les membres du Conseil prennent connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Yves GUEVAR relative à la rue Surbise :

Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Echevins et Présidente du CPAS,

Mesdames, et Messieurs les Conseillers,

Mesdames et Messieurs,

Ronquières – Rue de Surbise

Cette rue qui fait une boucle de la route Baccara est normalement un chemin public communal.

Cette voirie est en desserte locale matérialisée par les panneaux ad hoc aux entrées. Elle dessert des entreprises agricoles et quelques maisons. Si elle est majoritairement macadamisée, sa partie centrale à partir du poste électrique est en terre.

Cette section, d'après Mr Gilquin, responsable environnement à la ville de Braine-le-Comte, possède un grand intérêt botanique avec la présence de plantes devenues rares, dont l'hellébore vert qui est une des espèces non caulescentes à fleurs vertes, atteignant 20-40 cm lors de la floraison.

Il y a également présence de nombreux insectes.

Ce chemin est donc très intéressant pour les amoureux de la nature, au niveau de l'observation et la photographie.

Selon le géoportail Wallonie l'ensemble de la voirie est renseignée publique et suit le tracé du sentier historique. Même Google Street permet son parcours virtuel

Or, si on emprunte la rue de Surbise à partir de son entrée haute, juste après la ferme, il y a présence de 2 panneaux « propriété privée », ce qui n'est pas le cas si on vient de son entrée basse.

Qu'en est-il exactement ? Pouvez-vous confirmer que ce chemin est bien communal et que ces panneaux de « propriété privée » sont illégaux ?

Si vous confirmez que cette portion est « privée », avons-nous le droit de l'emprunter, comme par exemple des sentiers dans le bois ? Est-ce que la ville peut imposer une préservation de la faune et de la flore ?

Merci.

Monsieur l'Echevin Léandre HUART répond à la question orale.

Merci Monsieur GUEVAR. Je confirme les dires de Monsieur Gilquin : cette portion est d'une haute qualité botanique. Celle-ci est publique et il y a effectivement deux panneaux installés depuis longtemps pour éviter que les véhicules passent sur le chemin. La portion privée est sur Seneffe.

On a eu quelques problèmes avec des véhicules qui s'engageaient sur cette portion de voirie qui était très boueuse. Les véhicules de secours se trompaient. On a donc mis un panneau « cul de sac » et un panneau C3. Nous allons mettre en place des nouveaux panneaux visibles « voies sans issues » et « excepté piétons et vélo ».

Il faut une bonne signalétique pour montrer vers où on va sachant qu'il y a quelques maisons. La difficulté est surtout pour les véhicules de secours. Nous allons mettre au clair cette portion.